

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

Réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation : bilan d'étape

LIBRES PROPOS

Page 7

■ Constitutionnel

Jean-Éric Schoettl

Moralité, quand tu nous tiens

CHRONIQUE

Page 14

■ Constitutionnel

Michel Verpeaux, Laurence Baghestani, Anne-Charlène Bezzina, Ariana Macaya, Margaux Bouaziz et Christine Rimbault

Chronique de droit constitutionnel jurisprudentiel (Second trimestre 2015) (3^e partie)

CULTURE

Page 24

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Ronsard, ses amours et sa musique

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation : bilan d'étape ^{126d6}

Frédérique PERROTIN

Les résultats de l'expérimentation de la future révision des valeurs locatives ont été présentés par Bercy. Des transferts de charges majeurs sont à anticiper.

Un travail colossal : la révision de la valeur locative des locaux d'habitation suppose d'examiner la situation de 46 millions d'habitations, soit 18,9 millions de maisons individuelles, 16,2 millions d'appartements et 10,9 millions de dépendances isolées. Le secrétaire d'État chargé du Budget, Christian Eckert, a présenté en commission des finances les résultats de l'expérimentation menée afin d'actualiser les bases de calcul des taxes foncières, d'habitation et d'enlèvement des ordures ménagères, inchangées depuis les années 1970. Cette révision des valeurs locatives des locaux d'habitation a été prévue par le législateur dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2013. Ce texte a prévu la neutralité de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sur le produit fiscal des collectivités locales. Cette neutralité doit être assurée en ajustant les taux d'imposition, sur le périmètre de chaque collectivité, afin de ne pas renchérir le montant global des cotisations. Il convient également de neutraliser l'effet sur les ressources des collectivités de cet ajustement des taux d'imposition pour les locaux non

concernés par la révision des valeurs locatives (locaux industriels ou soumis au barème). En l'absence de révision des taux d'imposition, les ressources de l'ensemble des collectivités des cinq départements expérimentateurs (départements, communes, établissements publics de coopération intercommunale) augmenteraient de 154 %, soit 4,6 milliards d'euros.

■ Une expérimentation dans cinq départements

Afin d'en anticiper les effets, Bercy a démarré une opération test initiée dans cinq départements dont le gouvernement a fixé la liste par arrêté. Il s'agit des départements de la Charente-Maritime (17), de l'Orne (61), de Paris (75), du Nord (59), et du Val-de-Marne (94). Ces cinq départements ont été retenus pour leur diversité. Le département de la Charente-Maritime, combine ruralité et caractéristiques touristiques. Le Nord est un département mixte, à la fois urbain et rural. L'Orne constitue un département fortement rural.

Suite en p. 4

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34